

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Jeudi 14 novembre 2019



Membres présents au conseil d'établissement du 14 novembre

Représentants de l'administration

Monsieur IRRMANN, consul général en poste au Consulat Général de France à Kyoto

Monsieur LECACHEUR, chef des services administratif et financier

Monsieur MAYEUR, conseiller principale d'éducation

Enseignants et représentant du personnel

Monsieur BORDICHON, enseignant en CP

Madame MAZE, professeur en anglais et allemand, professeur principal de la classe de 6^e

Monsieur TURLUR, professeur des disciplines littéraires, professeur principal des 2^{ndes}

Monsieur REFALO, agent de maintenance

Représentants des parents d'élèves

Madame GARNIER

Monsieur PAULET

Monsieur WUTHRICH

Représentant des élèves

Monsieur BOLSTAD Leonardo

Personnalités invitées

Monsieur PREVOST, président de l'APEK

Monsieur AVOCAT, membre élu au CG de l'APEK

Madame INUZUKA, conseillère consulaire

Monsieur ROUSSEL, conseiller consulaire

Madame KOZA, Fdm-adfe Japon de l'ouest

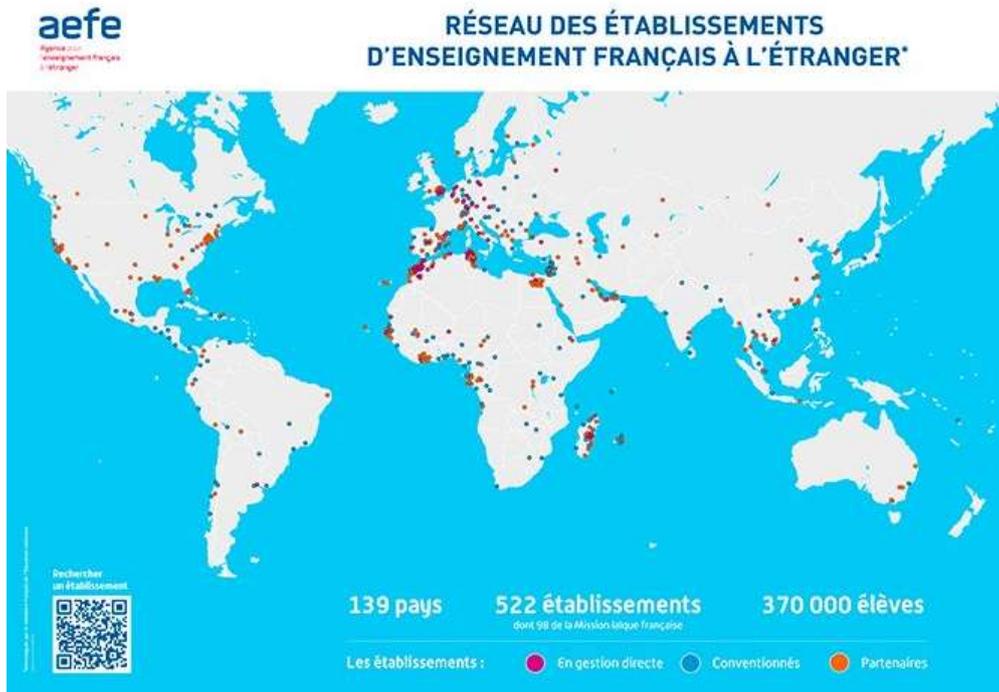
1. Installation du conseil d'établissement

Le chef d'établissement ouvre la réunion après présentation des membres élus et représentants des trois collèges et fait un rappel sur les attributions du conseil d'établissement.

Attributions du conseil d'établissement

- Met en place le règlement intérieur de l'établissement
- Adopte le calendrier scolaire dans le respect des textes en vigueur
- Associe ses membres à l'élaboration du projet d'établissement
- Émet un avis sur l'évolution des structures, la composition des classes, les innovations pédagogiques en cohérence avec le projet d'établissement
- Émet un avis sur le fonctionnement et la qualité de vie scolaire (hygiène, santé, sécurité, travaux à effectuer dans ces domaines)
- Informe du choix des manuels scolaires ou autres éléments pédagogiques
- Informe sur le budget et le compte financier du lycée
- Donne son accord pour toute activité complémentaire éducative, sportive, culturelle.

En préambule de ce premier conseil d'établissement, une présentation du réseau AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger) est réalisée. Est mis en avant la densité de plus en plus importante du réseau dans le monde et la volonté présidentielle de le développer davantage encore : doublement des effectifs à l'horizon 2030. Pour cette année scolaire, le réseau compte 522 établissements contre 492 à la rentrée 2018.



LES ÉLÈVES DU RÉSEAU



Le LFIK appartient au réseau de l'AEFE. Il est rappelé que ce dernier est le réseau d'enseignement dont le maillage est le plus important dans le monde, l'Agence assurant le suivi des programmes français dans l'ensemble des établissements. A la rentrée 2019, le réseau comptait 356 000 élèves à l'étranger dont 60% qui ne sont pas Français.

SES MISSIONS

Sont rappelées les missions de l'AEFE :

Assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français établis hors de France.

Favoriser, par l'accueil d'élèves étrangers, le rayonnement de la langue et de la culture française.

Contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers

Aider les familles à supporter les frais liés à l'enseignement tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité

6 287
PERSONNELS
TITULAIRES

détachés auprès
de l'AEFE dont :

995
expatriés

5 292
résidents

30 000
PERSONNELS
DE DROIT LOCAL

Est spécifié que le réseau emploie des personnels aux statuts et aux missions divers. Tous les personnels du LFIK sont recrutés localement exception faite du chef d'établissement qui dispose du statut de résident.

Les personnels disposant d'un statut de recruté local sont payés directement par l'établissement. Les enseignants qui seraient titulaires de l'Education nationale sont placés en situation de disponibilité. Ainsi, leur carrière est mis entre parenthèses (avancées dans les échelons...)

LES PERSONNELS

Année scolaire 2019-20

LES ETABLISSEMENTS

Année scolaire 2018-19



LES ETABLISSEMENTS

Année scolaire 2019-20



Les statuts des établissements sont divers aussi et changent les relations qu'elles entretiennent avec l'AEFE. La part des établissements à gestion directe, gérés directement par l'AEFE diminue. La part des conventionnés et des établissements partenaires sont, eux, en augmentation.

Les établissements conventionnés comme le LFIK sont des établissements gérés par des associations de droit privé, français ou étranger, qui ont passé une convention administrative, financière et pédagogique avec l'AEFE.

Cette convention porte notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions et le respect des programmes. Ces établissements entretiennent avec l'AEFE un dialogue de gestion constant.

LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

48
établissements

4
EGD

18
conventionnés

26
partenaires
(environ 15% des élèves scolarisés)

21 800
élèves

21
pays



Australie / Birmanie / Cambodge / Chine / Corée du Sud / Indonésie / Japon /
Laos / Malaisie / Mongolie / Nouvelle-Zélande / Philippines / Singapour /
Taiwan / Thaïlande / Vanuatu / Vietnam/Péninsule indienne

Après cette présentation et l'installation du conseil sont donnés les points abordés pendant le CE :

- 1. Installation du conseil d'établissement**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès verbal de la dernière réunion**
- 4. Rôle et fonctionnement des diverses instances du LFIK**
- 5. Bilan de la rentrée**
- 6. Projet d'établissement**
- 7. Projets pédagogiques en cours ou à l'étude**
- 8. Formation continue**
- 9. Proposition du calendrier scolaire 2019/20**
- 10. Questions diverses**

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

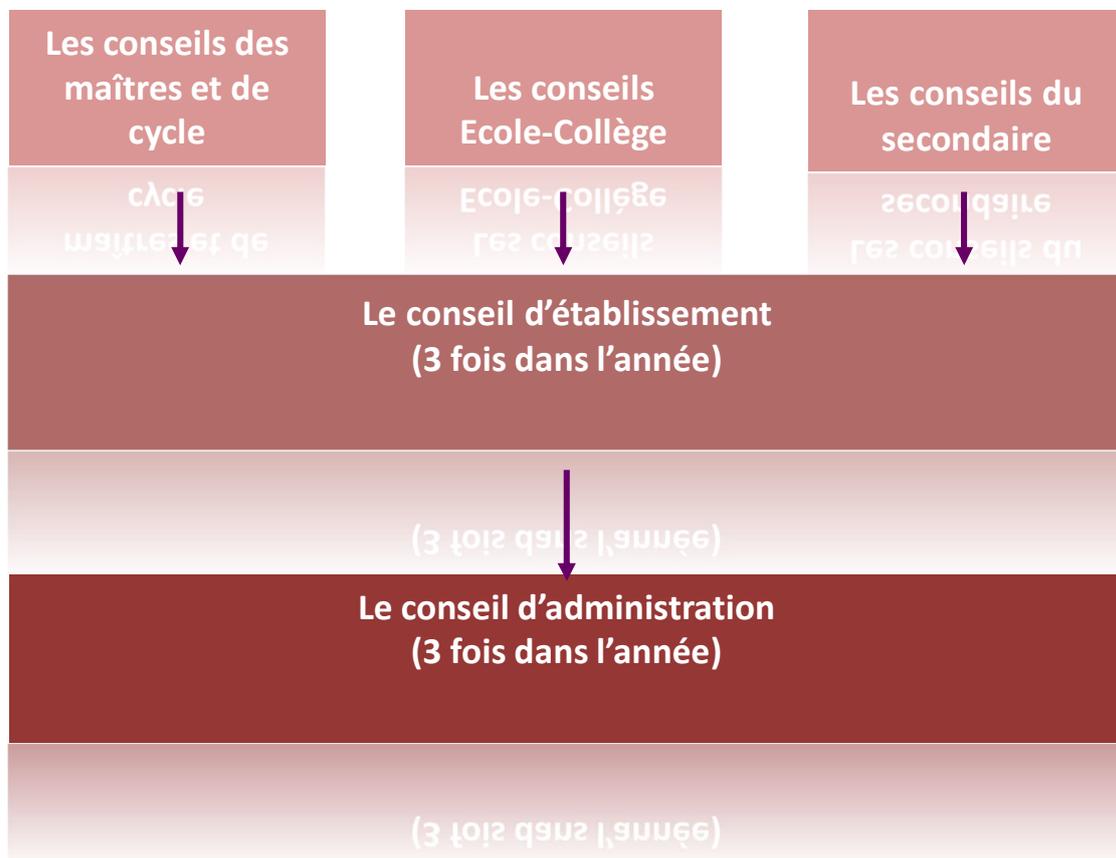
3. Adoption du procès-verbal du CE du 12 juin 2019

Le PV du dernier CE est adopté à l'unanimité.

4. Rôle et fonctionnement des diverses instances

Lors de premier CE est présenté le rôle des différents conseils et des différentes instances.

- Des conseils



4. Rôle et fonctionnement des diverses instances (suite)

Le conseil de discipline est instauré dans les établissements comprenant un enseignement du second degré.

Ces membres sont élus au sein du conseil d'établissement de la façon suivante :

- Cinq représentants des personnels dont quatre au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et un au titre des personnels non-enseignants.
- Trois représentants des parents d'élèves et deux représentants des élèves parmi les délégués de classe au collège.
- Deux représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves parmi les délégués de classe au lycée.

A été proposé le fait de ne pas choisir les membres durant ce CE. Au cas où il faudrait réunir un conseil de discipline, la procédure de désignation des représentants devant siéger à ce conseil serait alors déclenchée.

En plus de ces conseils, un certain nombre de commissions sont mises en place :

La cellule de formation continue qui :

- ✓ Donne un avis sur les attributions des stages et les orientations pédagogiques qui en résultent.
- ✓ Emet des propositions pour le CPM (comité de pilotage de la mutualisation qui est l'organe de la gestion financière de la formation, de son organisation et des choix finaux des formations dispensées).
- ✓ Fait un bilan de ces actions.

Elle s'est réunie une première fois en septembre pour le classement et l'attribution des stages demandés par les personnels. Dans cette instance, siègent deux membres du personnel, le Directeur Administratif et Financier (DAF). Elle est présidée par le chef d'établissement.

4. Rôle et fonctionnement des diverses instances

Des commissions sont créées pour répondre aux divers enjeux :

- **CRH** (commission des ressources humaines). Cette instance à destination des personnels du lycée traite les points liés aux domaines suivants :

- ✓ la gestion des carrières.
- ✓ la suggestion de toute mesure de nature à améliorer les conditions de travail.
- ✓ l'égalité des chances et la non-discrimination.

Elle se réunira trois fois par an. La première réunion a eu lieu le vendredi 19 octobre. Tous les personnels y sont invités.

- **CHS** (commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire) et **CHSCT** (commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels)

- ✓ l'hygiène et la sécurité de la communauté éducative (respect et veille de toutes les dispositions légales).
- ✓ l'analyse et promotion de la prévention des risques professionnels .
- ✓ les propositions d'actions de formation à mettre en œuvre dans le domaine de l'hygiène et la sécurité, les conditions de travail en lien avec la cellule de formation continue.
- ✓ Les mesures de sécurité à prendre, en lien avec l'Ambassade et le conseiller technique de sûreté de l'AEFE.

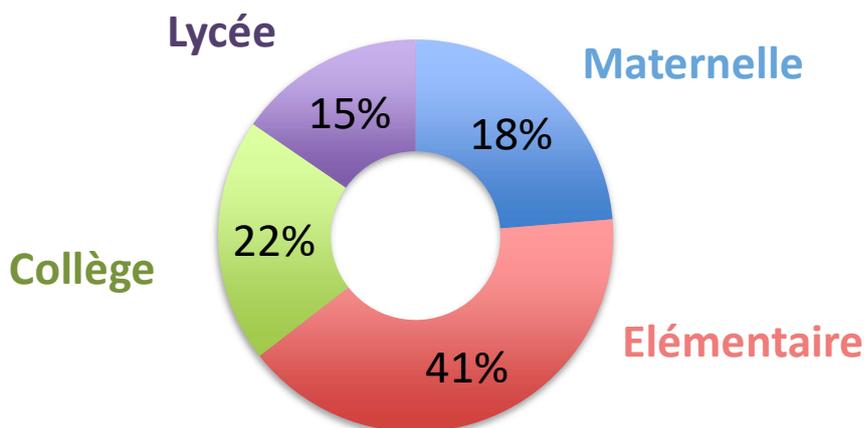
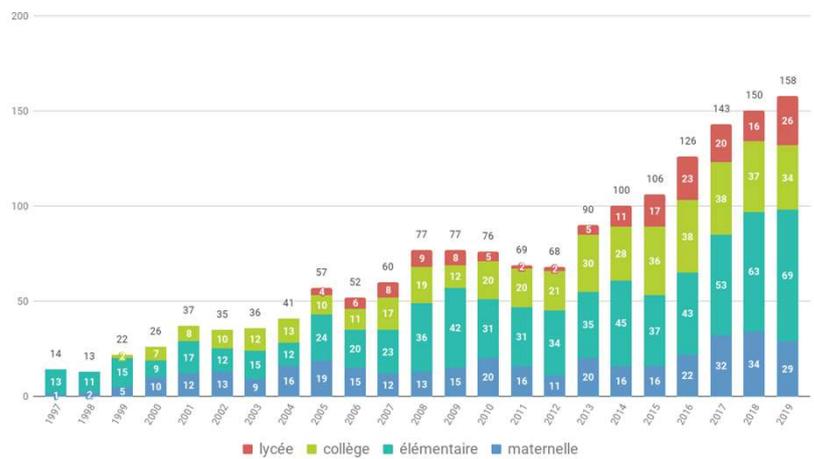
Deux réunions seront organisées dans l'année pour traiter de ces sujets.

Un document partagé sera diffusé à la communauté scolaire pour choisir au sein des parents d'élèves, des personnels du lycée, des élèves qui siègeront au CVC/CVL, à la CHS et à la commission éducative, si elle doit se réunir.

5. Bilan de rentrée

Quelques données chiffrées

Les effectifs sont en nette augmentation depuis trois ans même si cette année cette augmentation est un peu moins forte en raison des nombreux départs mais remplacés par un grand nombre de nouveaux élèves inscrits en classes de maternelle ou en primaire, ce qui augure d'une bonne santé pour le lycée. Ces effectifs se répartissent ainsi :



Total de 158 élèves soit :

- 29 élèves en maternelle
- 69 élèves en élémentaire
- 34 élèves au collège
- 26 élèves au lycée

Structure pédagogique

Deux classes de maternelle

- Petite et moyenne section (15 élèves)
- Moyenne section et Grande section (14 élèves)

Quatre classes d'élémentaire

- CP (17 élèves)
- CE1 (19 élèves)
- CE2/CM1 (19 élèves)
- CM2 (14 élèves)

Six classes au secondaire

Collège

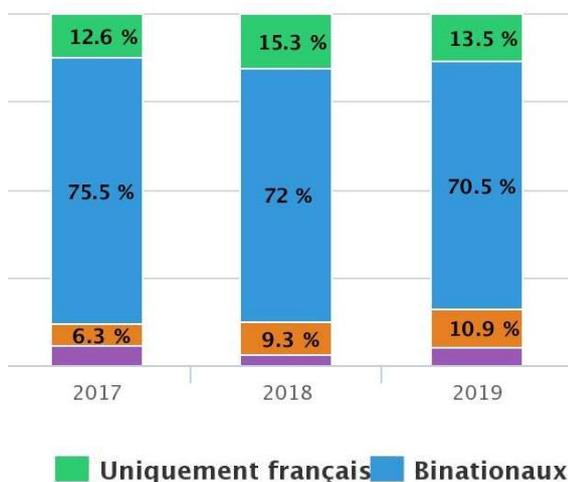
- 6e (10 élèves)
- 5e (6 élèves)
- 4e (7 élèves)
- 3e (11 élèves)

Lycée

- 2nde (13 élèves)
- 1ère/Terminale (13 élèves)

- ✓ Création de classes à faible effectif en maternelle, avant l'entrée en CP.
- ✓ Mise en place de cours simples au cycle 4 pour respecter un des critères d'homologation.

Evolution des taux d'élèves par catégorie, Lycée français international de Kyoto



La répartition des élèves par catégorie montre de façon très claire la part importante d'élèves franco-japonais scolarisés au LFIK. Ce constat préfigure l'aide qu'il convient à apporter à des familles, certes franco-japonaises, mais dont les enfants parlent essentiellement japonais à la maison. Elle permet aussi de penser à des actions de promotions, de parcours de langues enrichis pour des familles d'autres nationalités.

Résultats aux examens, session 2019

Les résultats aux examens pour cette session 2019 ont été très satisfaisants. On peut noter notamment un nombre non négligeable de mentions.

DNB

Taux de réussite : 100 %.
75% de mention *Très bien*.
25% la mention *Bien*.



Baccalauréat

Taux de réussite : 100 %.
1 mention *Très Bien*.
3 mentions *Bien*.
3 mentions *Assez bien*.



Pour rappel, les élèves de première et terminale du LFIK ont l'obligation de se déplacer au lycée français international de Tokyo pour passer les épreuves du baccalauréat.

Pour information, le LFIK est devenu centre d'examen pour le DNB lors de cette session 2019. Les professeurs du lycée ont ainsi pu participer à la correction numérique des élèves de collège de la zone Asie-Pacifique. Cette numérisation des copies pour la correction des épreuves fut une innovation mondiale concluante et sera la norme désormais pour la passation du DNB.

Les personnels du LFIK

M.ARROYO	enseignant
Mme ASAI	enseignant
Mme BENFERHAT	enseignant
M.BORDICHON	enseignant
M.BOYER	enseignant
M.CHAPESKIE	enseignant
M.DEGOUL	enseignant
M.DELPRAT	enseignant
M.DROULERS	enseignant
Mme DUBUIS	enseignant
Mme ETO	enseignant
M.GACHIGNARD	enseignant
M.GEREMIA	enseignant
M.GOURBEAULT	enseignant
Mme JEANSON	enseignant
Mme KATO	enseignant
M.LANNERS	enseignant
Mme LE BRAS	enseignant
Mme MAZE	enseignant
Mme MIYANO	enseignant
M.MOISAN	enseignant
Mme NAKAMURA	enseignant
Mme NOHARA	enseignant
M.ROYNETTE	enseignant
Mme SOPIK	enseignant
Mme TERRASSON	enseignant
M.TURLUR	enseignant

Mme BARROCAL	Surveillant
M.BERTUCCHI	Surveillant
M.BOTELLA	APS
M.BOURGEOIS	Surveillant
M.HAMMOUTEN	APS
Mme HUBERT	surveillant
Mme KANG	surveillant
Mme LE MEVEL	surveillant
Mme LOZES	ATSEM
Mme MARTINEL	ATSEM
M.REFALO	technique
Mme SAIZONOU	surveillant
M.SAUVAGEOT	technique
M.TANAKA	technique
Mme YEO	ATSEM

ADMINISTRATION	7
ATSEM	3
ENSEIGNANTS	27
SURVEILLANTS	7
TECHNIQUE	3
APS	2

Le nombre de personnels enseignants a augmenté du fait de la mise en place des conditions permettant d'obtenir l'homologation du cycle 4 (niveau simple, volume horaire de 18 heures pour les temps pleins)

M.BERGERON	administratif
Mme BOCQUET	administratif
Mme KOJIMA	administratif
M.LECACHEUR	administratif
M.MAYEUR	administratif
Mme OIKE	administratif
M.TEILLON	administratif

Actualités du lycée

A été donnée aux membres du CE, l'actualité du lycée soit :

- **l'inscription des élèves de première, de terminale et de 3^e aux examens**

Le lycée réalise actuellement les inscriptions aux deux examens : DNB et baccalauréat.

DNB

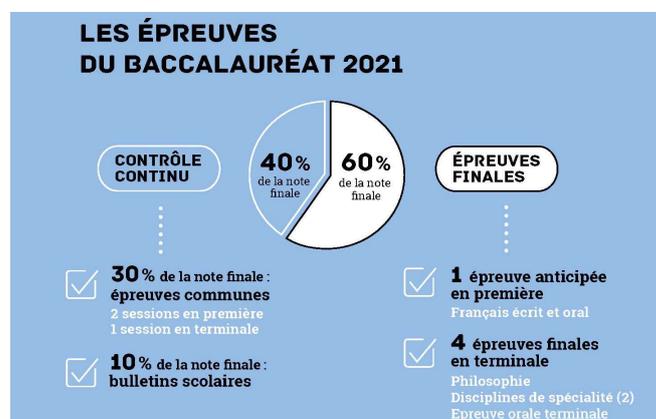
Pas de soutenance orale puisque les élèves sont considérés comme candidats libres. Ils seront évalués sur les 400 points de l'examen. Ils ne disposeront plus des 400 points supplémentaires correspondant au contrôle continu. En lieu et place de la soutenance orale, les élèves auront une épreuve écrite de langue.

Baccalauréat

Nous sommes actuellement dans une année de transition entre ancienne et nouvelle mouture baccalauréat.

La mise en place du baccalauréat 2021 a pour vocation de :

- Simplifier une organisation trop devenue trop complexe (aujourd'hui l'examen compte entre 12 et 16 épreuves selon le parcours des élèves)
- Valoriser le travail et la régularité des lycéens en intégrant le contrôle continu des élèves en première et en terminale.
- Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation



L'inscription des élèves de première, de terminale et de 3^e aux examens (suite)

Cas particulier pour les élèves de Kyoto

Au regard des dernières informations, avec la nouvelle mouture du baccalauréat, nos élèves ne bénéficieront que de 10% de contrôle continu correspondant aux bulletins scolaires.

Les EC3 (Epreuves Commune de Contrôle Continu) qui sont des épreuves réalisées en cours d'année par les établissements ne pourront être réalisées à Kyoto qu'en contrôle final du fait d'être en CNED scolaire.

En outre, il ne serait plus possible pour les élèves de permuter l'ordre des langues. Le japonais ne pourrait être présenté à l'examen qu'en LVC qui est inclus dans le contrôle continu (10% de la note globale).

Cette organisation sera validée lors du séminaire fin novembre portant sur l'organisation des examens

- **Le forum des métiers le vendredi 6 décembre à 17H30.**

Un forum des métiers sera proposé aux familles de collège et de lycée le vendredi du 6 décembre. Il sera précédé d'une réunion, de 16h45 à 17h30, pour donner aux familles les dernières informations utiles sur le baccalauréat 2021 après ce séminaire des examens, et notamment cette hypothétique possibilité de permutation des langues.

Le forum des métiers s'organisera en ateliers, parents ou adultes présentant différents corps de métiers. Campus France fera une intervention pour les élèves de première et de terminale à 17h30.

Nous attendons encore des volontaires pour tenir ces stands et ainsi proposer un panel le plus large possible de métiers.

Budget et comptes financiers du lycée

Masse salariale



Charge locative



L'augmentation de la masse salariale est due à une augmentation du recrutement et du nombre de temps pleins en raison du passage du cycle 4 en classe simple.

La charge locative 2019-2020 va aussi augmenter en raison de l'augmentation du loyer (prix du terrain dans le quartier) et l'accès à la deuxième aile du bâtiment, l'école maternelle japonaise Yobaï quittant les locaux en avril 2020.

Actuellement, sur la charge locative :

- Les salles de classe représentent 40,9 %
- La cour : 44,6 %
- Le gymnase : 5,1 %
- L'eau, l'électricité, le gaz : 9,4 %

Budget et comptes financiers du lycée

Travaux et achats divers 2018-19 :

Travaux effectués

Cloisons KANAME	1 177 200 ¥
Réparation climatiseur	522 720 ¥

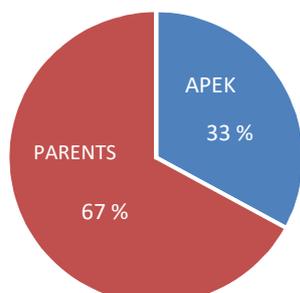
Achats effectués

Scanner Canon pour examens DNB	421 200 ¥
--------------------------------	-----------

Dépenses pédagogiques 2019-20 :

Coût voyage scolaire à Séoul
 Du 15 au 18 octobre 2019
 Participation APEK : 250 000 ¥

Participation des parents d'élèves
 (42 419 ¥ par élève x 24) : 1 018 056 ¥
TOTAL 1 518 056 ¥



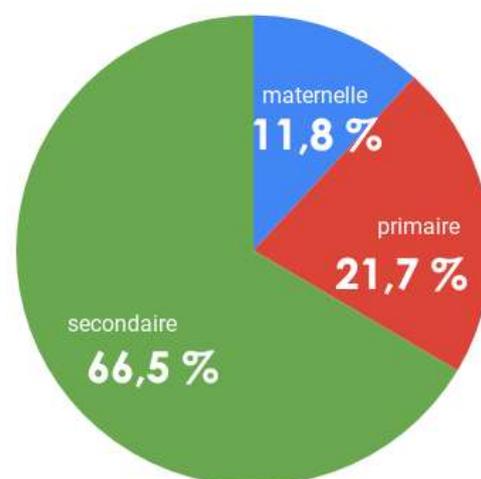
Budget et comptes financiers du lycée

Dépenses pédagogiques 2019-20 (suite)

Commandes de rentrée scolaire

2019-2020

Dépense : 1 956 281 ¥



Formation continue

2018-19
977 320 ¥

4 professeurs en stage

2019-20
(estimation)
800 000 ¥

3 professeurs en stage

Moins d'investissement réalisé dans les formations sur la zone mais plus d'argent injecté sur la dépense totale de formation. Ces formations notamment consisteront en des formations locales avec des échanges, notamment, sur les langues avec le lycée français international de Tokyo (LFIT).

6. Projet d'établissement

Trois axes ont été dégagés pour la période 2019/2022. Un travail autour de la maîtrise du français, souvent encore trop fragiles, sous-tend l'ensemble des autres axes. L'ensemble des actions et projets menés est intégré à l'un des axes, le projet d'établissement chapeautant l'ensemble des actions menées.

Axe 1 – Maîtriser des langues et langages

- ❖ Développer toute action visant la maîtrise de la langue française
- ❖ Apprendre les langues étrangères dans une perspective plurilingue
- ❖ Maîtriser des langages : mathématique, scientifique, historique, géographique et artistique



Axe 2 – Préparer les élèves au monde d'aujourd'hui et de demain

- ❖ Accueillir tous les publics
- ❖ Éduquer à la sécurité et à la santé
- ❖ Développer la conscience à l'environnement
- ❖ Encourager la solidarité entre élèves
- ❖ Accompagner l'élève dans son projet personnel d'orientation

Axe 3 – Ouvrir le lycée sur les divers environnements culturels

- ❖ Renforcer le parcours d'éducation culturelle et artistique
- ❖ Favoriser les échanges et les partenariats avec les établissements scolaires et culturels



6. Projet pédagogiques en cours ou à l'étude

Les différents projets seront présentés à la communauté scolaire :

Les projets locaux

- Échange avec l'école maternelle Yobaï et nos classes de maternelle (activités autour des jeux traditionnels, de la culture)
- Exposition des productions plastiques des maternelles en direction des parents. Ces expositions sont programmées avant chaque vacance (fin de période)
- Prévention routière à laquelle ont pu participer les CM1 et CM2. Le but étant de prendre conscience des dangers sur la route et des règles de comportement à appliquer.
- Projets avec l'association de quartier (fête du sport,...).
- Fête de Noël qui aura lieu le dimanche 15 décembre.
- Olympiades en primaire avec la possibilité de réaliser des actions communes avec l'école KIS pour partager ensemble les valeurs de l'olympisme (année des JO)
- Voyage scolaire à Séoul des lycéens. De vives remerciements ont été adressés à l'équipe encadrante : Mme MAZE, Mme BOCQUET, M.LANNERS et M.ROYNETTE

Projet pédagogiques en cours

Autour de la maîtrise du français

- Le ¼ d'heure de lecture obligatoire : moment important qui permet notamment au lycée de lire davantage.
- Lecture expressive des élèves du collège en direction des classes primaires.

Des parcours – des projets

- Les divers parcours sont présentés : Parcours éducatif la santé, Parcours citoyen Parcours Avenir. Pour ces trois parcours, des thèmes sont développés chaque mois
- Pour le PEAC, parmi les 5 thèmes a été choisi celui des arts de l'espace. Ce thème traitant de *Kyoto dans tous ces états* sera développé de multiples façons de la maternelle jusqu'en terminale. C'est un travail en 3D qui sera réalisé autour d'une ville attachée à son passé dont imaginera son futur.

Projets de zone : les Prozap (Projet zone Asie-Pacifique)

- Territoires d'Asie : festival de Kyotographie autour d'un thème
- Ecoutez, créez, chantez et coopérez ! : création d'un document numérique autour d'une chanson
- Pacasie : création de deux documents numériques autour du PEAC mené dans l'établissement

Autres

- Rallye mathématiques (classes de 3e et de 2nde)
- Kyotographie

Projets à l'étude

- Échange avec l'école Doshisha
- Classes de découverte
- Web-radio

8. Demande d'homologation

Le dossier d'homologation pour le cycle 4 a été déposé auprès de l'Ambassade et de l'AEFE.

Un certain nombre de visites seront organisées par deux inspectrices pour vérifier la bonne conformité du fonctionnement du LFIK au niveau administratif et pédagogique.

9. Formation continue

A été rappel que les établissements conventionnés AEFÉ doivent dépenser 1% de leur masse salariale en formation continue, internes ou externes.

Pour cette année, la cellule de formation a priorisé les stages présents ci-dessous. Ces derniers ont été validés par le CPM (Commission de Pilotage et de Mutualisation) de la zone.

- Les trois stages de formation pour les personnels seront ceux :
 - de Mme BENFERHAT (enseignante en CE2/CM1), sur les ateliers d'écriture
 - de Mme MAZE (professeur de langue au collège et lycée) sur les EMILE (enseignement disciplinaire dans une autre langue que le français).
 - de M.BOYER (professeur de physique-chimie), les nouveaux programmes de la spécialité de physique-chimie.
- 3 séminaires sont organisés pour les directeurs et chefs d'établissement.
- Des formations locales (échange de pratique entre le LFIK et le LFIK).
- Des formations locales en langue japonaise et française mais aussi aux premiers secours sont à l'étude.

10. Questions diverses

Ci-dessous sont mentionnées les réponses apportées aux questions posées par les membres du CE :

- Quelles sont les explications pour les élèves qui quittent ou ne viennent pas au lycée ?

Peu d'élèves quittent le lycée pour rejoindre un établissement japonais.

La distance par rapport au bassin d'emploi, le manque d'attractivité économique de Kyoto sont des explications pour des familles qui n'inscriraient pas leurs enfants au lycée.

- Quel serait le nombre de familles dans le Kansai ? A Kobe ?

La communauté francophone serait en augmentation mais pas de recensement précis à fournir actuellement. Pour les familles habitant Kobe, la distance est un frein.

- Y a t il un plafond pour les voyages scolaires inscrit dans le règlement ?

Pas de plafond .

- La rue du lycée semble dangereuse eu égard aux voitures qui roulent trop vite. Quelles solutions ont été envisagées ? Fermeture de la rue pendant les entrées et sorties des élèves ?...

La fermeture momentanée de la rue a été refusée par les autorités liés aux conséquences que cela provoquerait sur le trafic.

Une rencontre avec le commissaire de police du quartier a été organisée pour lui exposer ces faits et trouver une solution. Celle retenue : relever le feu tricolore situé à l'intersection de notre rue et de Gojo. Depuis ce changement, nous n'avons noté aucune conséquence sur la vitesse des véhicules.

A été mentionné que les policiers étaient souvent présents le matin pour permettre aux conducteurs de ralentir. Une loi permettrait dorénavant d'installer des dos d'âne. Il faudra vérifier cette information auprès de la mairie.

A vos agendas

Avant la fin du conseil d'établissement, a été présenté l'agenda du LFIK pour ces prochaines semaines.

- ❖ Mardi 18 novembre à 17h30 : CRH
- ❖ Lundi 2 décembre à 11H45 : Conseil de la vie collégienne / lycéenne
- ❖ Mardi 3 décembre : Conseil d'administration
- ❖ Vendredi 6 décembre : Réunion d'information pour les familles des élèves de 1^{ère} et de terminale suivie du Forum des métiers
- ❖ Lundi 9 et mardi 10 décembre : conseils de classe du secondaire
- ❖ Dimanche 15 décembre : Fête de Noël

